Les Statuts de l'unité sont en cours de révision. Ils seront présentés et votés formellement à l'AG de juin 2024.

Les principales modifications votées par le Conseil d'unité du 23/01/2024 sont :

- inscription de la tenue de deux assemblées générales par année civile (vers juin et décembre))

- inscription de la fonction de direction adjointe et de ses modalités de désignation

- possibilité de convier une personne extérieure au Conseil d'unité pour un éclairage spécifique

Le projet final des Statuts 2024-2028 sera envoyé aux membres d'ICD au moins quinze jours avant l'AG de juin 2024